

*L'Adresse—M. Lang*

Justice, j'étais prêt à intervenir si c'était nécessaire au nom du gouvernement au sujet des questions tarifaires pour aider des personnes à obtenir justice à cet égard. Comme les gouvernements provinciaux le souhaitent tant, d'autres renseignements seront dévoilés au sujet des coûts. Le gouvernement fédéral a décidé de dévoiler davantage de faits et de données afin qu'on puisse savoir la vérité à propos des tarifs-marchandises.

Nous avons pris un bon départ, mais il faut se presser. Notre objectif est de mettre de l'avant et dans de nombreuses directions des mesures relatives au transport et à la manutention de nos grains. Le représentant de Crowfoot (M. Horner) a parlé de nos problèmes de manutention des grains. Il a évidemment négligé de noter le fait qu'avec les mesures adoptées ces dernières années à propos du zonage du transport, des coordonnateurs et des terminus, avec des wagons-trémie supplémentaires et un effort pour faire revenir les trains aussi rapidement que possible, avec le système actuel, nous avons pendant trois années successives établi trois records successifs dans le volume de transport des grains. Trois années de suite, nous avons exporté ou envoyé sur les marchés intérieurs plus de grain des Prairies qu'on avait produit au cours d'une de ces années. Chacune de ces trois années, la quantité de grains écoulée était supérieure à la production réelle et cela grâce au réseau de transport actuel.

Cette année encore, malgré toutes les difficultés qui nous ont assaillis, nous transporterons et écoulons probablement plus de grain qu'on n'en a cultivé au cours de la dernière année de production. Voilà le résultat de notre réseau de transport actuel. Mais nous ne sommes pas encore satisfaits et nous prendrons d'autres mesures pour faire mieux. Nous ne les prendrons pas en vue seulement de tirer un avantage politique d'une situation donnée, à un endroit donné, nous orientant dans toutes les directions à la fois, comme le fait toujours remarquablement le représentant de Crowfoot.

A propos de l'agriculture, le discours du trône porte clairement la marque de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a admirablement traité le sujet dans les observations qu'il a faites à la Chambre au début de la semaine. Les activités projetées par le gouvernement dans le domaine de l'agriculture comportent une liste impressionnante et très importante qui montre que le gouvernement est décidé à améliorer le sort de l'agriculteur, le grand producteur du pays, et également celui du consommateur en lui donnant la sécurité d'approvisionnement. Ceci ne peut se faire qu'à la longue si l'on veut que les agriculteurs, qui produiront les aliments pour le consommateur, reçoivent une contrepartie juste et raisonnable. Puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance est suspendue à 1 heure.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, juste avant qu'on suspende la séance, j'avais dit que mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) avait examiné bon nombre de mesures qui sont proposées dans le discours du trône et qui se rapportent à certains problèmes d'agriculture et de production alimentaire au Canada. Je n'ai pas l'intention de reprendre en détail cette

[M. Lang.]

liste ni ces mesures. Mais je tiens à en signaler une en particulier, à traiter de l'approche générale du gouvernement et de ses intentions au sujet de la stabilisation de la production agricole.

● (1410)

Nous avons des propositions à présenter à la Chambre sur la stabilisation de l'élevage du bétail, en ce qui concerne la production de la viande, et nous avons aussi l'intention de présenter à nouveau à la Chambre la proposition en vue de stabiliser le revenu des producteurs de grain pour contrebalancer les fluctuations à peu près inévitables d'un marché de céréales orienté vers l'exportation. Les députés comprendront sans doute qu'il s'agit là d'une vieille connaissance, qui aurait pu être établie actuellement pour assurer la protection voulue aux agriculteurs des régions productrices de grain du pays, les protéger contre les baisses de revenu, mais l'opposition y a fait obstacle par diverses tactiques durant une législature précédente. Nous avons l'intention de la ramener sur le tapis, de donner aux partis de l'opposition la chance de se repentir et de faire en sorte d'assurer cette importante protection aux agriculteurs.

Lors de la présentation de cette mesure, les membres de l'opposition se sont écriés qu'elle stabiliserait la pauvreté, alors qu'en fait, elle était destinée à protéger provisoirement les revenus des agriculteurs, à leur assurer des fonds en espèces au cas où leur revenu baisserait sensiblement à cause des prix ou, ce qui était plus probable, à cause de changements de volume, selon que les récoltes du monde occidental seraient particulièrement bonnes ou particulièrement mauvaises par rapport à la moyenne. Compte tenu du produit de la vente des céréales dans les provinces des Prairies en 1973 et 1974, on voit combien il était absurde de jeter les hauts cris et de parler de stabilisation de la pauvreté à ce moment-là, et tous comprennent facilement pourquoi un programme comme celui que nous proposons jouerait un rôle important dans les mois à venir.

Nous avons l'intention, en présentant à nouveau le programme, de l'assortir d'un élément facultatif; ainsi, si un agriculteur ne tient pas à y participer, il pourra s'en abstenir. Mais, j'espère que les députés de tous les partis vont faire valoir les avantages de ce programme à tous les agriculteurs, afin que cette option ne serve pas à un trop grand nombre de fermiers, qui se rendraient compte, à la longue, qu'elle leur permet de renoncer au programme. Nous avons remanié le programme qui était censé devenir loi en 1971, et certains changements précis y seront apportés à la suite de cette étude.

L'étude de la question de la stabilisation, monsieur l'Orateur, l'étude de toute la question des céréales, depuis l'achat des wagons-trémies grâce à des fonds dépensés au nom des Canadiens, les mesures visant à établir un double prix pour le blé, l'étude du programme LIFT et les efforts visant à accorder plus de crédits à la Commission canadienne du blé—tout cela constitue un travail monumental, dans le domaine des céréales, qui prouve que le gouvernement est toujours décidé à prendre des mesures, le cas échéant, pour améliorer la situation de l'Ouest, et en particulier de l'industrie des céréales. Ces mesures et d'autres, prises depuis la Conférence sur les perspectives de l'Ouest, prouvent que le gouvernement a fait tout son possible pour améliorer la situation de l'Ouest, et pour adopter de nouvelles politiques nationales permettant de répondre aux aspirations de cette région.